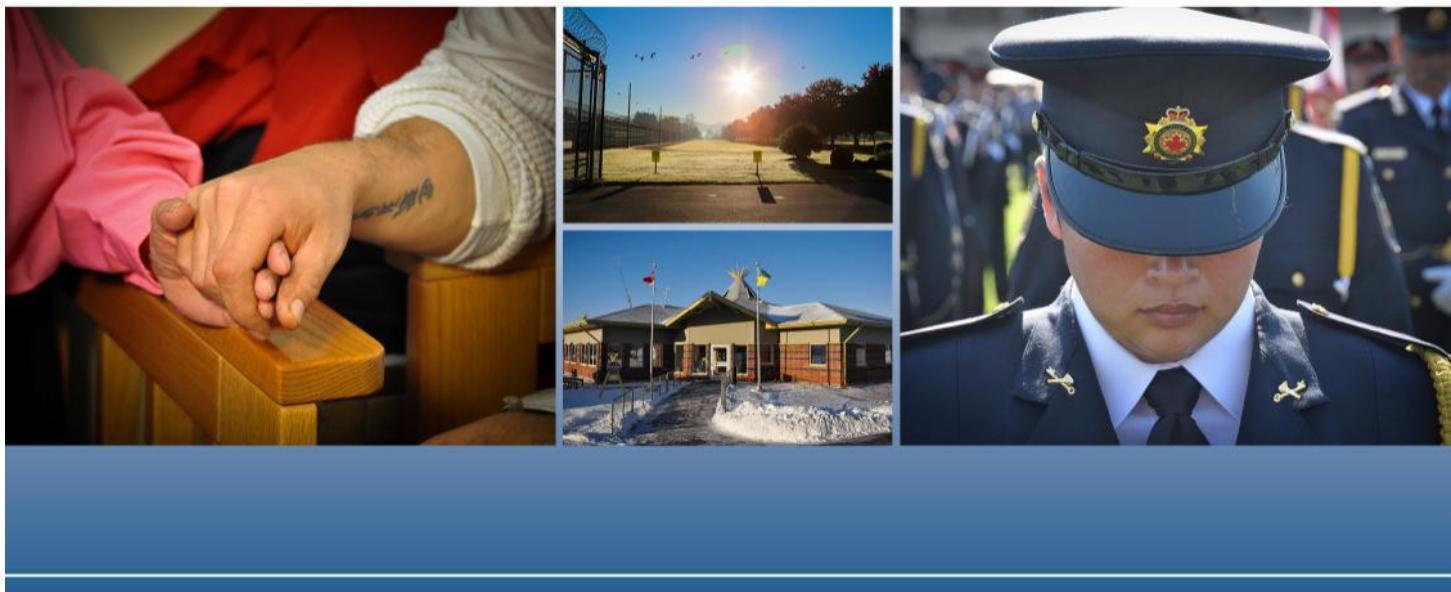


SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGONS LES CANADIENS.



Rapport financier trimestriel

POUR LE TRIMESTRE AYANT PRIS FIN LE 30 JUIN 2023

Table des matières

Introduction.....	3
Méthode de présentation.....	3
Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	5
Changements importants aux autorisations.....	5
Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente	6
Risques et incertitudes	9
Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes	9
État des autorisations (non vérifié)	11
Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)	12

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction du Service correctionnel du Canada (SCC), tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [budget principal des dépenses](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ni d'un examen.

L'objectif du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et, d'autre part, en contribuant, au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, article 3). Une brève description des activités de programme du SCC peut être consultée dans la [partie II du budget principal des dépenses](#) et le [Plan ministériel 2023-2024](#).

Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. [L'état des autorisations](#) joint à ce rapport traite des autorisations de dépenser accordées par le Parlement et mises à la disposition de l'organisation, conformément au [budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2023-2024, au titre duquel une première avance de crédits provisoires a été octroyée le 30 mars 2023¹ et le solde des crédits, le 23 juin 2023². Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le ministère ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) compris dans les autorisations législatives budgétaires figurant dans [l'état des autorisations](#) ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue

¹ Attribués par décret C. P. [2023-0295](#).

² Attribués par décret C. P. [2023-0698](#).

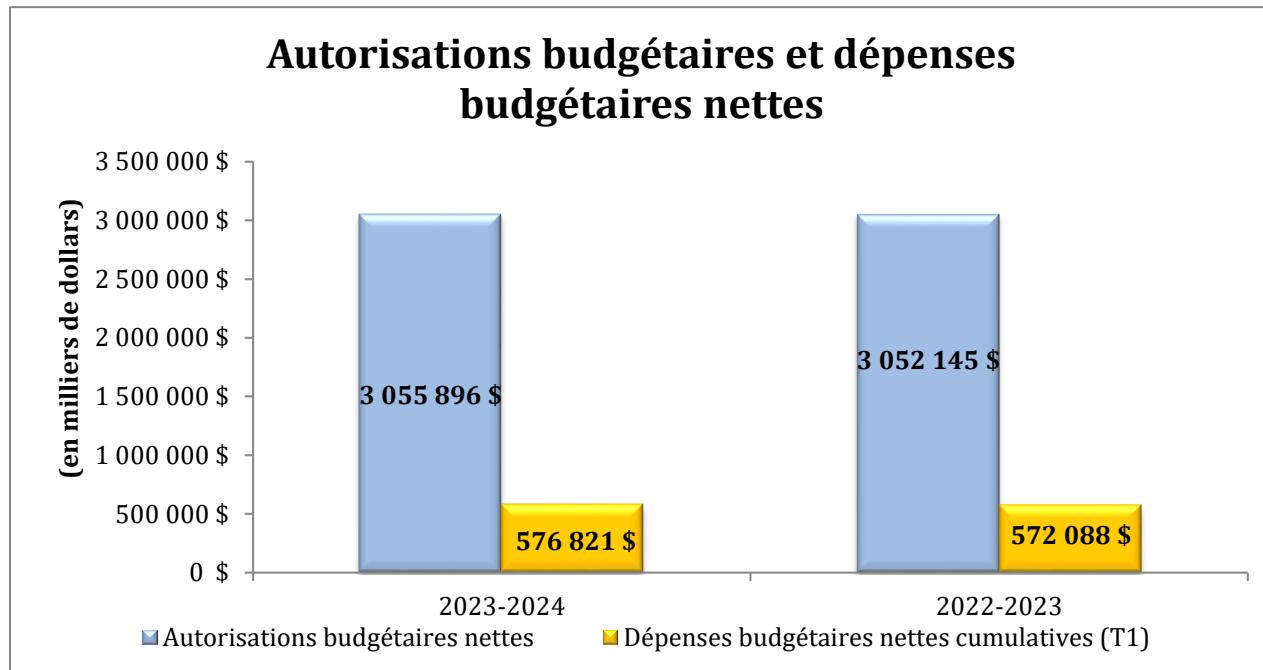
du Parlement permet à CORCAN d'effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 20 millions de dollars. C'est dans le budget supplémentaire des dépenses (A) 2020-2021³, que cette limite, qui était de 5 M\$, fut augmentée. Cette augmentation a été demandée à la suite d'une réduction du chiffre d'affaires et des activités découlant de la pandémie de COVID-19. Cette limite diminuera graduellement jusqu'en 2025-2026, après quoi elle reviendra au seuil initial de 5 millions de dollars.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) dispose également d'une autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC) qui n'est actuellement utilisée que pour les transactions avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Le total lié à l'autorisation de RNC pour 2023-2024 s'élève à 3,9 millions de dollars, ce qui permet au SCC de facturer à la CLCC des services de gestion de l'information et de technologie de l'information selon le principe du recouvrement intégral des coûts différentiels. Dans le présent rapport, les autorisations de RNC sont déduites du crédit 1 du SCC, dépenses de fonctionnement.

³ Émis au moyen du décret C. P. [2020-510](#) le 26 juin 2020.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique ci-dessous présente une comparaison entre les autorisations budgétaires totales et les dépenses budgétaires nettes en date du 30 juin 2023 et du 30 juin 2022 pour l'ensemble des autorisations de fonctionnement, de dépenses en capital et de dépenses législatives du SCC.



Changements importants aux autorisations

Comme l'indique [l'état des autorisations](#) pour la période qui s'est terminée le 30 juin 2023, les autorisations totales du SCC ont **augmenté de 3,8 millions de dollars, soit une hausse de 0,1 %**, pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

Crédit pour dépenses de fonctionnement

Le crédit pour dépenses de fonctionnement du SCC a **augmenté de 15,2 millions de dollars, soit une hausse de 0,6 %**, par rapport aux autorisations à la fin de juin 2022, hausse attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 14,2 millions de dollars** pour la *Transformation du système correctionnel fédéral* (projet de loi C-83) ;
- Une **augmentation de 11,8 millions de dollars** pour le financement lié aux variations des prix (inflation) et du volume des biens et services achetés ;

- Une **augmentation de 9,8 millions de dollars** pour alléger les pressions financières liées à la COVID-19 ;
- Une **augmentation de 3,4 millions de dollars** pour le remboursement de la portion financée des augmentations des conventions collectives ;
- Une **diminution de 22,8 millions de dollars** liée au financement des recours collectifs ;
- Une **diminution de 1,1 million de dollars** liée au report du fonds inutilisé de 2020-2021 réservé à l'initiative Solutions innovatrices Canada ;
- Une **diminution de 0,1 million de dollars** du financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

Crédit pour dépenses en capital

Le crédit pour dépenses en capital du SCC a **diminué de 16,2 millions de dollars, soit une baisse de 7,6 %**, par rapport aux autorisations à la fin de juin 2022, hausse attribuable au changement suivant :

- Une **diminution de 16,2 millions de dollars** liée au report des fonds inutilisés de 2020-2021 pour la réalisation de projets d'immobilisations ;

Autorisations législatives budgétaires

Les autorisations législatives budgétaires du SCC **ont augmenté de 4,8 millions de dollars, soit une hausse de 1,8 %** par rapport aux autorisations à la fin de juin 2022, hausse attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 5,0 millions de dollars** liée à l'allocation pour la contribution de l'employeur aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés ;
- Une **augmentation de 1,4 million de dollars** de dépenses associées aux produits de l'aliénation de biens excédentaires de l'État ;
- Une **diminution de 1,6 million de dollars** découlant d'un prélèvement sur l'autorisation du fonds renouvelable de CORCAN.

Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comparativement à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires nettes depuis le début de l'exercice **a augmenté de 4,7 millions de dollars, soit une hausse de 0,8 %**, principalement en raison des facteurs suivants :

- Les dépenses pour le personnel **ont diminué de 8,5 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **diminution de 20,7 millions de dollars** en cotisations de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés en raison d'une facture traitée plus tard cet exercice qu'au dernier exercice ;
 - Une **augmentation de 9,0 millions de dollars** en raison de l'augmentation de la dotation en personnel et des augmentations des conventions collectives (EX et FI) ;

- Une **augmentation de 3,2 millions de dollars** en rémunération au personnel civil au lieu de congés payés, en raison d'un délai du renversement du créiteur à la fin de l'exercice ;
- Les dépenses en matière de transport et de communications **ont augmenté de 1,1 million de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une augmentation de 0,7 million de dollars en voyage de fonctionnaires ;
 - Une **augmentation de 0,4 million de dollars** en voyage pour les transferts de détenus.
- Les dépenses en services professionnels et spéciaux **ont diminué de 3,7 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **diminution de 8,2 millions de dollars** en frais de formation et frais correctionnels principalement en raison des factures traitées plus tôt cet exercice qu'au dernier exercice ;
 - Une **augmentation de 4,2 millions de dollars** des dépenses pour les centres résidentiels communautaires, attribuable au nombre réel de jours-lits utilisés ;
 - Une augmentation de 0,3 million de dollars en services d'hospitalisation ;
- Les frais de location **ont augmenté de 1,5 million de dollars** principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 1,3 million de dollars** des droits de licence et d'entretien en raison de licences supplémentaires ; et
 - Une **augmentation de 0,2 million de dollars** en location de bâtiments à bureaux.
- Les frais de réparation et entretien **ont diminué de 3,2 millions de dollars** en équipement «autre», principalement en raison de l'achèvement d'un projet d'entretien du matériel de sécurité-incendie.
- Les dépenses en services publics, matériaux et fournitures **ont augmenté de 9,2 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 4,8 millions de dollars** en achat de médicaments, principalement ceux contre l'hépatite C, afin de maintenir un stock adéquat pour les besoins opérationnels ;
 - Une **augmentation de 2,2 millions de dollars** pour les services publics principalement attribuable à l'augmentation des coûts en gaz naturel et en électricité ;
 - Une **augmentation de 2,2 millions de dollars** pour les stocks alimentaires aux détenus principalement attribuable à l'augmentation de la population et de la hausse des coûts ;
- Les dépenses liées à l'acquisition de terrains, bâtiments et travaux **ont augmenté de 5,8 millions de dollars** principalement en raison des projets de construction qui ont été interrompus ou retardés au cours du dernier exercice en réponse à la COVID-19 et à l'augmentation des coûts du matériel.
- Les frais en acquisition de machinerie et matériel **ont augmenté de 1,4 million** de dollars en véhicules «autres», en raison du traitement des factures plus tôt cet exercice que l'exercice dernier.
- Une **diminution nette de 1,2 million de dollars** pour les revenus de CORCAN, attribuable à un début plus lent durant le premier trimestre, ce qui a entraîné une baisse des ventes de biens et services.
- Une diminution nette de 0,1 million de dollars pour les autres projets standard.

(en millions de dollars)

Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant	Comparaison annuelle
Dépenses budgétaires nettes totales pour 2022-2023	572,1
Dépenses budgétaires nettes totales pour 2023-2024	576,8
Écart	4,7
Explication des écarts par article courant	
Personnel	(8,5)
Transports et communications	1,1
Services professionnels et spéciaux	(3,7)
Location	1,5
Réparation et entretien	(3,2)
Services publics, fournitures et approvisionnements	9,2
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	5,8
Acquisition de machinerie et matériel	1,4
Recettes de CORCAN	1,2
Autres articles courants	(0,1)
Total	4,7

Risques et incertitudes

Le [Plan ministériel 2023-2024](#) explique l'environnement actuel des risques et les principaux secteurs de risque pouvant affecter la réalisation des résultats stratégiques du SCC.

Le SCC s'attaquera aux défis financiers actuels et continuera de travailler à l'établissement d'un plan de modernisation au cours de la période de planification de trois ans.

Le SCC continue d'avoir des problèmes avec le système de paie Phénix. En raison de la complexité de ses effectifs et de la nature opérationnelle de l'organisation, le SCC a dû composer avec un nombre élevé de problèmes touchant la rémunération. Le SCC travaille sans relâche à l'interne, ainsi qu'avec des intervenants externes pour résoudre ces problèmes.

Les risques particuliers du SCC, tels qu'ils sont décrits dans le [Plan ministériel 2023-2024](#), sont le profil de plus en plus complexe et diversifié de la population de délinquants, le maintien des niveaux requis de sécurité opérationnelle dans les établissements et dans la collectivité, l'incapacité de mettre en œuvre son mandat et d'assurer la viabilité financière et la modernisation de l'organisation, la perte possible de l'appui des partenaires qui fournissent des services essentiels et des ressources aux délinquants, le maintien de la confiance du public envers le système correctionnel fédéral et le maintien d'un milieu de travail sûr, sécuritaire, sain, respectueux et axé sur la collaboration tel qu'établi par ses obligations juridiques et politiques, sa mission et son énoncé des valeurs.

Le SCC a mis en place des stratégies d'atténuation des risques pour faire face à ceux qui ont été mentionnés. L'approche intégrée permet au SCC de gérer les défis liés aux risques, d'assurer sa viabilité opérationnelle et de remplir son mandat.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a fourni au SCC ses calculs de base pour les réductions des dépenses à atteindre découlant du recentrage des dépenses gouvernementales, pour lesquelles le SCC travaille à l'établissement d'un plan d'épargne pluriannuel.

Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes

CORCAN, organisme de service spécial du SCC, gère un fonds renouvelable avec l'autorisation de dépenser ses revenus. En raison des mesures relatives à la COVID-19, CORCAN n'a pas pu fonctionner dans des conditions normales. Par conséquent, la limite de prélèvement de CORCAN est passée à 20,0 millions de dollars après l'approbation du Conseil du Trésor. Par la fin de 2023-24, la limite de prélèvement de CORCAN diminuera de 3,0 millions de dollars, cette limite diminuera graduellement jusqu'en 2025-2026, après quoi elle reviendra au seuil initial de 5,0 millions de dollars.

Le SCC a reçu des investissements importants par l'entremise de l'Énoncé économique de l'automne (2018) afin de rehausser les services de santé mentale pour les délinquants, et appuie les modifications visant à transformer le système correctionnel fédéral, en particulier en soutien au projet de loi C-83. Le projet de loi C-83 — *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous*

condition et une autre loi — a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Les modifications visent à éliminer l'isolement préventif et disciplinaire et à instaurer un nouveau modèle correctionnel comprenant le recours aux unités d'intervention structurée (UIS) pour les détenus qui ne peuvent être gérés de façon sécuritaire au sein de la population carcérale régulière. Le SCC poursuit ses efforts en vue d'apporter les modifications nécessaires à l'infrastructure, à élaborer des politiques ainsi qu'à embaucher et à former le personnel pour assurer le fonctionnement des UIS. Le financement pour ces initiatives augmente progressivement sur une période de cinq ans pour se stabiliser à l'exercice financier 2024-2025.

Le Système de gestion des délinquants (SGD) est une solution existante pour la gestion des délinquants qui est essentielle à la mission des opérations, de la recherche, des rapports sur le rendement et de la conformité juridique du SCC. Avec le système actuel, le SCC n'est pas en mesure de fonctionner avec une efficience optimale, manque des occasions d'améliorer l'efficacité et ne peut pas répondre en temps opportun aux modifications législatives ou aux demandes d'information des principaux intervenants et des partenaires fédéraux. Un investissement dans la modernisation du Système de gestion des délinquant(e)s est en cours afin d'améliorer l'efficience, ce qui permettra un meilleur rendement; une efficacité accrue, contribuant positivement aux résultats en matière de sécurité publique; et une plus grande souplesse, permettant une meilleure réceptivité à l'évolution de la législation, à l'adaptation des politiques et à l'évolution des demandes des intervenants.

Au cours du premier trimestre de 2023-2024, les changements suivants se sont produits au sein de la haute direction :

- Le sous-commissaire principal a pris sa retraite en juin 2023;
- Le commissaire adjoint, Gestion des ressources humaines, agit comme sous-commissaire principal par intérim.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original Signé par
Anne Kelly,
Commissaire

Original Signé par
Tony Matson,
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
28 août 2023

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	<i>Exercice financier 2023-2024</i>			<i>Exercice financier 2022-2023</i>		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement						
Dépenses brutes de fonctionnement	2 597 994	521 774	521 774	2 582 790	506 433	506 433
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	-	-	(3 943)	-	-
Dépenses nettes de fonctionnement	2 594 051	521 774	521 774	2 578 847	506 433	506 433
Crédit 5 – Dépenses en capital	197 572	15 625	15 625	213 794	10 572	10 572
Autorisations législatives budgétaires						
Dépenses brutes de CORCAN	111 974	21 082	21 082	109 527	20 153	20 153
Revenus bruts de CORCAN	(113 809)	(25 538)	(25 538)	(109 731)	(26 728)	(26 728)
Dépenses nettes de CORCAN (Revenus)	(1 835)	(4 456)	(4 456)	(204)	(6 575)	(6 575)
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	2 840	-	-	1 416	1	1
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	263 268	43 878	43 878	258 292	61 657	61 657
Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-
	266 108	43 878	43 878	259 708	61 658	61 658
Autorisations budgétaires totales	3 055 896	576 821	576 821	3 052 145	572 088	572 088
Autorisations non budgétaires	45	-	-	45	-	-
Autorisations totales	3 055 941	576 821	576 821	3 052 190	572 088	572 088

Des renseignements supplémentaires sont fournis à la page suivante.

*N'inclus que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Note: À la période se terminant le 30 juin 2023 l'autorisation de CORCAN de prélever des fonds au-delà de ses revenus était de 20 millions de dollars, de cette somme aucun montant n'a été utilisé, ce qui laisse un solde résiduel de 20,0 millions de dollars. À titre comparatif, à la fin du mois de juin 2022, l'autorisation de CORCAN de prélever des fonds au-delà de ses revenus était de 20 millions de dollars, dont 0,2 millions avait été utilisé et un financement de 19,8 millions était alors disponible.

Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	<i>Exercice financier 2023-2024</i>			<i>Exercice financier 2022-2023</i>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	2 052 044	463 128	463 128	2 036 908	471 616	471 616
Transports et communications	24 589	4 531	4 531	25 674	3 398	3 398
Information	599	1 354	1 354	467	39	39
Services professionnels et spéciaux	506 890	58 472	58 472	506 537	63 418	63 418
Location	31 481	10 474	10 474	44 557	8 983	8 983
Réparation et entretien	31 861	2 126	2 126	26 877	5 379	5 379
Services publics, fournitures et approvisionnements	168 471	35 275	35 275	178 225	26 028	26 028
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux*	112 268	10 107	10 107	117 897	4 262	4 262
Acquisition de machinerie et matériel	39 533	3 861	3 861	92 613	2 479	2 479
Paiements de transfert	1 020	112	112	720	1 000	1 000
Autres subventions et paiements	204 892	12 919	12 919	135 344	12 214	12 214
Dépenses budgétaires nettes totales	3 173 648	602 359	602 359	3 165 819	598 816	598 816
Moins les recettes affectées aux dépenses (Revenus)						
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	-	-	(3 943)	-	-
CORCAN	(113 809)	(25 538)	(25 538)	(109 731)	(26 728)	(26 728)
Total des revenus affectés aux dépenses	(117 752)	(25 538)	(25 538)	(113 674)	(26 728)	(26 728)
Dépenses budgétaires nettes totales	3 055 896	576 821	576 821	3 052 145	572 088	572 088

*Ces dépenses représentent principalement les dépenses du crédit 5 (Capital).